

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2567

22 octobre 2011

SOMMAIRE

Adriatur S.A.	123170	Quinlan Private Jurys Inns HoldCo S.à r.l.	123195
Alma Mater S.A.	123170	Rayshark	123195
AZ Trading SA	123170	Riap Luxembourg S.A.	123196
Baypoint S.A.	123190	Roflex S.A.	123196
BGV III Feeder 1 SICAV-FIS	123200	Saggitarius Investments S.A.	123197
Caribbean Invest S.à r.l.	123171	Scaffolding Global Holdings Sarl	123196
Chesapeake Holdings S.à r.l.	123191	Sciliar S.A.	123197
CIC CH Fund	123171	SDS Capital S.A.	123216
Collignon Luxembourg S.à r.l.	123190	SEB SICAV 4	123216
Damasca S.A.	123191	Securex Luxembourg	123216
De Gréngé Jeannot S.à r.l.	123191	Sellcom Luxembourg S.A.	123202
Louis SCURI et Cie, S.à r.l.	123192	Serco International S.à r.l.	123196
Lundey Partners S.à r.l.	123203	Seven Summits Capital S.A.	123216
Lux Invest & Consult S.A.	123172	SGAM Venture Fund	123197
McCormick Luxembourg S.à r.l.	123201	Sharemor S.A.	123216
Mide S.A.	123172	Singular S.A.	123198
Nanna II S.C.A.	123173	Sixty International S.A.	123198
NBIM LS 2 S.à r.l.	123200	SO.DE.CO. Lux S.A.	123198
NBIM LS 3 S.à r.l.	123200	Springbok Luxco Limited	123215
NBIM LS 4 S.à r.l.	123201	Star Capital Investments Europe S.à r.l.	123215
NC ² Luxembourg Holding S.à r.l.	123202	StoneCreek Capital International Ltd. ..	123199
New Life Settlement Scenarios S.A.- So- ciété de Titrisation	123193	Stromberg S.A.	123199
OCM Luxembourg Nordenia OPPS S.à r.l.	123194	Studor S.A.	123199
OCM Luxembourg Nordenia OPPS S.à r.l.	123194	Sustainable Energy Solutions S.à r.l.	123215
OCM / Nordenia Luxembourg GP S.A. ...	123193	TDG Lux S.A.	123202
Otho S.A.	123194	Terciel S.A.	123215
Parc Matériel S.A.	123195	UFG-LFP Funds	123214

Adriatur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 80.056.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 21 juin 2011:

1. L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Rémy MENEGUZ de son poste d'Administrateur et Président du Conseil d'administration.
2. L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'Administrateur Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-comptable, né le 16.03.1968 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale de 2012;
3. L'Assemblée prend acte de l'adresse professionnelle de Monsieur Giovanni VITTORE, né le 29.05.1955 à Turi, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg et est nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.
4. L'Assemblée décide de nommer à la fonction de Commissaire, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l. "BKM", inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33849, établie au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale de 2012, en remplacement de la Fiduciaire Mevea S.à r.l.
5. L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
ADRIATUR S.A.

Référence de publication: 2011123103/24.

(110142043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Alma Mater S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.393.

—
Veillez noter que l'adresse de M. Gerolamo AMBROGIO FIORI, administrateur de la catégorie A et président du conseil d'administration, se situe désormais à Via S. Felice, Casa Mazzetti, CH-3821 Rovio.

Pour avis sincère et conforme
Pour ALMA MATER S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011123108/12.

(110141954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

AZ Trading SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 84.356.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2010

Les actionnaires de la société AZ TRADING SA réunis en Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 23 décembre 2010, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée décide de révoquer de son poste de commissaire aux comptes:

- CLERC S.A., avec siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, R.C.S. Luxembourg B 111.831, de son poste de commissaire aux comptes

Elle décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes la société:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiëncerie, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Pour extrait conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 décembre 2010. Signature.

Référence de publication: 2011123119/18.

(110142017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

CIC CH Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.914.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2011

L'Assemblée a renouvelé le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé, KPMG Audit S.à r.l. jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2011.

L'Assemblée a renouvelé, pour la durée d'un an, le mandat de l'Administrateur suivant:

Nico THILL

L'Assemblée a par ailleurs nommé Administrateurs, pour la durée d'un an:

- Christoph BÜTIKOFER Président

- Daniel Robert MEYER

Composition du Conseil d'Administration

Christoph BÜTIKOFER Président

(résidant professionnellement à CH-8021 ZÜRICH, 62, Löwenstrasse)

Daniel Robert MEYER

(résidant professionnellement à CH-1206 GENEVE, 29, Avenue de Champel)

Nico THILL

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Réviseur d'Entreprises

KPMG Audit S.à r.l.

(ayant son siège social à L-2520 LUXEMBOURG, 9, Allée Scheffer)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Lydie MOULARD.

Référence de publication: 2011123157/27.

(110142076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Caribbean Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 150.647.

—
EXTRAIT

Il résulte de contrats de cession de parts sociales en date du 15 juillet 2011 par lesquels:

Monsieur Calvin Mila a cédé la totalité des parts sociales lui appartenant dans la Société, soit 1.875 parts sociales, au profit de la société Aurore Invest Ltd. ayant son siège social à Kings Wharf, 20-30 Kings Road, Reading, UK-RG1 3EX Berkshire, enregistrée à la Companies House de Cardiff sous le numéro 6346562.

Monsieur Guy Aurore a cédé la totalité des parts sociales lui appartenant dans la Société, soit 1.250 parts sociales, au profit de la société Aurore Invest Ltd. ayant son siège social à Kings Wharf, 20-30 Kings Road, Reading, UK-RG1 3EX Berkshire, enregistrée à la Companies House de Cardiff sous le numéro 6346562.

Monsieur André Kandza a cédé la totalité des parts sociales lui appartenant dans la Société, soit 2.250 parts sociales, au profit de la société Aurore Invest Ltd. ayant son siège social à Kings Wharf, 20-30 Kings Road, Reading, UK-RG1 3EX Berkshire, enregistrée à la Companies House de Cardiff sous le numéro 6346562.

Madame Myriam Aurore a cédé la totalité des parts sociales lui appartenant dans la Société, soit 750 parts sociales, au profit de la société Aurore Invest Ltd. ayant son siège social à Kings Wharf, 20-30 Kings Road, Reading, UK-RG1 3EX Berkshire, enregistrée à la Companies House de Cardiff sous le numéro 6346562.

En conséquence, suite aux précédentes cessions, la société Aurore Invest Ltd. est à présent détentrice de la totalité des parts sociales de la Société, soit 12.500 parts sociales.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011123150/26.

(110141833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Mide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 64.665.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 1^{er} septembre 2011 a pris les résolutions suivantes;

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission de quatre administrateurs en la personne de:

- Madame Nicole THOMMES;
- Madame Andrea DANY;
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS;
- Monsieur Marc KOEUNE;

Et nomme en leur remplacement:

- Francesca DOCCHIO, née à Bergamo (Italie), le 29.05.1971, domiciliée professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

- Xavier MANGIULLO, né à Hayange (France), le 8.09.1980, domicilié professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

- Julien NICAUD, né à Metz (France,) le 4.06.1981, domicilié professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le nombre des administrateurs passant de quatre à trois.

3. L'assemblée prend acte de la démission de la société CEDERLUX-SERVICES S.A.RL. de sa fonction de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société FinSev S.A., 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.749. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2015.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011123291/30.

(110142062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Lux Invest & Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 96.250.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 31 août 2011

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 31 août 2011, que les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission avec effet au 11 mai 2001 de ses fonctions d'Administrateur de Monsieur Peter Hamacher, demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur,

2. Démission avec effet immédiat de ses fonctions d'Administrateur de Monsieur Alvaro Carnevale, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

3. Démission avec effet immédiat de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur François Georges, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Démission avec effet immédiat de la société à responsabilité limitée VERIDICE Sarl (RCS Luxembourg B 154843) de son mandat de Commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2011.

François Georges

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011123271/23.

(110141820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Nanna II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.889.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of July.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500.10, having its registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.926; represented by Me Charles MONNIER, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given on 25 July 2011; and

Triton III LuxCo B 13 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, having its registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.797; represented by M^e Charles MONNIER, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given on 25 July 2011, such proxies, signed by the proxyholder(s) and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among Triton III LuxCo B 13 S.à r.l., as sole unlimited partner (associé commandité) and the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) a company (the "Company") in the form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of "Nanna II S.C.A."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 32 of the Articles of Incorporation. The consent of the Manager(s) shall be required in respect of such liquidation.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three million ninety-nine thousand (3,099,000) class A shares (the «Class A Shares»), which shall be held by the

limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) (the «Class A Shareholders») in representation of its/their limited partnership interest in the Company and one thousand (1,000) class B shares (the «Class B Shares»), which shall be held by the unlimited partner(s) (associés commandités) (the «Class B Shareholders»), in representation of its/their unlimited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

In addition to the Class A Shares, the Company may issue mandatory redeemable preferred shares (the «MRPS») which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) in representation of its/their limited partnership interest in the Company (the «MRPS Shareholders»), which are redeemable in accordance with these Articles of Incorporation and the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote, at the exception of the MRPS which do not carry any voting rights except however in certain special circumstances provided by the Laws.

The Class A Shares, MRPS and Class B Shares will be in the form of registered shares.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

A shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

The Class B Shares may only be transferred subject to the shareholders (i) approving this transfer in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation and (ii) determining, as appropriate, which person(s) shall act as Manager(s) of the Company after the relevant transfer. The Articles of Incorporation will be amended accordingly. Any transfers of Class B Shares not approved by the shareholders shall be unenforceable against the Company.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.

7.1. The authorized capital of the Company is set at eight hundred thousand ten euro (EUR 800,010.-) divided into forty million (40,000,000) Class A Shares, forty million (40,000,000) MRPS and one thousand (1,000) Class B Shares. Each authorized share of each class has a nominal value of one cent (EUR 0.01).

The Manager(s) is(are) authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Manager(s) within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Manager(s) may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Manager(s) or of any person duly authorized and empowered by the Manager(s) for this purpose.

7.2. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders first of the same class, then to the other shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Manager(s) shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the Manager(s) to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares, Redemption of Shares. The Company may acquire its own Class A Shares and/or MRPS, but not its Class B Shares. The acquisition and holding of its own Class A Shares and/or MRPS will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

In accordance with and subject to the provisions of article 49-8 of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law») and these Articles of Incorporation, the subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable on a pro rata basis of the MRPS held by the MRPS Shareholders upon request of the Company, at all times and shall be fully redeemed as soon as legally permissible after the tenth (10) anniversary of the date of issuance of the MRPS. To that effect, the Company shall give at least 6 (six) business days (i.e., a day, other than a Saturday or Sunday or public holiday, on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg) prior written notice to the MRPS Shareholders setting out the proposed redemption date (which must be a day, other than a Saturday or Sunday or public holiday, on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg) and the redemption consideration including reasonable detail of calculations as against the requirements set out hereafter.

The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with the Laws or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

The MRPS Shareholders, in consideration for the redemption of their MRPS by the Company, shall be entitled to receive an amount calculated by reference to the economic rights, as set out in article 31 of these Articles of Incorporation, attaching to the MRPS to be redeemed. For the avoidance of doubt, this amount shall take into consideration the sum of:

- (i) the nominal value and share premium (to the extent not already returned to the MRPS Shareholders) of the MRPS to be repurchased;
- (ii) the unpaid Preferred Dividend due (to the extent not already declared and paid to the MRPS Shareholders) pursuant to article 31 of these Articles of Incorporation.

The Manager(s) is/are irrevocably authorised and empowered to take any steps to execute any documents and do and perform any acts on behalf of the Company which may be necessary to:

- (i) effect the redemption of the MRPS by the Company; and
- (ii) the completion of all related action, at all times, in the manner and to the extent permitted by these Articles of Incorporation and the Laws.

The redeemed MRPS shall be cancelled by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter III. - Manager(s), Supervisory board

Art. 9. Management. The Company shall be managed by Triton III LuxCo B 13 S.à r.l. (the "Manager"), in its capacity as sole unlimited partner and holder of Class B Shares of the Company.

The Manager(s) may be removed for cause only and, if following such removal, there remains no other Manager, the Manager must be immediately replaced by a new manager, who must be an unlimited partner, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Incorporation. The Manager(s) to be removed shall have no veto right in its/their capacity as unlimited partner of the Company on any resolution relating to its/their removal and/or replacement.

The limited partners shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Manager(s). The Manager(s) is(are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the Manager(s).

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its(their) choice.

The Manager(s) may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its (their) choice.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any Manager (acting, in case the Manager is a legal entity, through one or more duly authorized signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion).

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s), within the limits of such special power.

Art. 12. Management Fees and Expenses. The Manager(s) shall be entitled to be reimbursed for all reasonable expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with the management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 13. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that the Manager(s) (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board have a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 14. Liability of the Manager(s) - Indemnification. The Manager(s) shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The limited shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share (and share premium if any) in the Company owned by them.

The Company shall indemnify any Manager(s) (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager, (or director, manager, officer or employee of the Manager(s)), or officers or employees of the Company or members of the Supervisory Board, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 15. Dissolution - Incapacity of the Manager(s). In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be automatically dissolved.

In that event, and in the absence of another Manager, the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders themselves, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new Manager.

Within fifteen (15) calendar days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the manner provided for by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders referred to here above shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 16. Supervisory Board. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by a Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves.

The members of the Supervisory Board and/or the approved auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years.

They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

The remuneration of the members of the Supervisory Board (if any) shall be set by the general meeting of shareholders.

In the fulfilment of its duties, the Supervisory Board may be assisted by an approved auditor who shall be appointed or removed by the general meeting of shareholders.

Art. 17. Advisory Powers of the Supervisory Board. In addition to its statutory audit functions, the Supervisory Board may be consulted by the Manager(s) on such matters as the Manager(s) may determine from time to time.

Art. 18. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board (the «Secretary»).

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by majority vote of the members present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Supervisory Board shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

The meetings of the Supervisory Board shall be held in Luxembourg or at such other place as the Supervisory Board may from time to time determine.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Supervisory Board as his proxy. Any Member of the Supervisory Board may represent one or several members of the Supervisory Board.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Supervisory Board holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

One or more members of the Supervisory Board may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Supervisory Board may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

Art. 19. Minutes of Meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the members of the Supervisory Board as well as of the minutes of the meeting of the Supervisory Board, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) members of the Supervisory Board acting jointly.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 20. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 21. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the last Friday of May at 2.00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Other General Meetings. The Manager(s) or the Supervisory Board may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 24. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as his proxy holder. The Manager(s) may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 25. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by a person designated by the Manager (s) or, in its absence, by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 26. Adjournment. The Manager(s) may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Manager(s) must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 27. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers («formulaires») expressed in the English language.

Any ballot paper («formulaire») shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper («formulaire») which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper («formulaire») shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper («formulaire») received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper («formulaire») shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Where the rights of a particular class of shares are affected, relevant quorum and majority requirements need to be fulfilled on a class basis.

Save as otherwise provided in the Articles of Incorporation, no resolution may be adopted by the shareholders without the consent of the Manager(s).

MRPS carry no voting rights and shall therefore not be taken into consideration for the determination of any quorum or majority of any general meeting of shareholders except as imposed by article 46 of the 1915 Law for the following issues:

- (i) the issue of new shares carrying preferential rights;
- (ii) the determination of the Preferred Dividend attached to the MRPS;
- (iii) the conversion of the MRPS into ordinary shares;
- (iv) the capital decrease of the Company;
- (v) any change to the corporate object of the Company;
- (vi) the issue of convertible bonds;
- (vii) the dissolution of the Company before its term;
- (viii) the transformation of the Company into a corporation of another legal form.

The MRPS shall however have the same voting rights as the Class A Shares, at all meetings, in case despite the existence of profits available for that purpose, the Preferred Dividend has not been paid in its entirety for any reasons whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all the Preferred Dividends shall have been received in full by the MRPS Shareholders.

Art. 28. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau and may be signed by any shareholders or proxyholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 29. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 30. Adoption of Financial Statements. The Manager(s) shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 31. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the holders of Class A Shares, MRPS and Class B Shares.

In respect of each financial year, the MRPS Shareholders shall be entitled (on a pro rata basis of the MRPS held by the MRPS Shareholders) to (i) an annual preferential and cumulative dividend equal to one per cent (1%) of the aggregate nominal value of the MRPS plus (ii) an annual preferential and cumulative dividend equal to the Specific Income minus the Profit Margin (together the «Preferred Dividend»).

For the purpose of this Article 31,

«Loans» means the intercompany loans granted by the Company to its affiliates.

«Profit Margin» means a rate of twelve point five (12.5) basis points computed on the Specific Income or such other rate as may be necessary, from time to time, to reflect an arm's length margin for OECD transfer pricing purposes.

«Specific Income» means in respect of each financial year, the positive result of all income (net of withholding tax, if any) and proceeds deriving directly from the Loans, including without limitation repayment of principal under the Loans.

After such Preferred Dividend, any remainder distribution goes to Class A Shares and Class B Shares on a pro rata basis.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the holders of Class A Shares, MRPS and the holders of Class B Shares. The Manager(s) fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of or provision for all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the MRPS Shareholders will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to:

- (i) their accrued and unpaid Preferred Dividend, if any;
- (ii) the reimbursement of the share capital and share premium subscribed by them; all to the extent not previously declared, paid or otherwise returned to the MRPS Shareholders.

After payment of or provision for all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, and after payments with regard to the MRPS or deposit of any funds to that effect, the net liquidation proceeds shall be distributed to the holders of Class A Shares and the holders of the Class B Shares so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law, Definitions

Art. 33. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the appearing parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	subscribed capital	number and class of shares	amount paid-in
1) TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l.	EUR 30,990	3,099,000 Class A Shares	EUR 30,990
2) Triton III Luxco B 13 S.à r.l.	EUR 10	1,000 Class B Shares	EUR 10
Total:	EUR 31,000	3,100,000	EUR 31,000

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 and 103 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Transitory provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2011.

Resolutions of the general meeting of shareholders First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of members of the Supervisory Board and further resolved to elect the following for a period ending at the first annual general meeting of shareholders:

- Heiko Dimmerling, with professional address at Schillerstrasse 20, 60313 Frankfurt/Main, Germany;
- Amandeep Johal, with professional address at 105 Piccadilly, 5th floor, London W1J 7NJ, United Kingdom; and
- Michiel Kramer, with professional address at 43 avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint ERNST & YOUNG, a «société anonyme», Réviseur d'Entreprises Agréé, with registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 47.771, as approved independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2012.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the appearing parties, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour de juillet.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché du Luxembourg).

Ont comparu:

TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Luxembourg avec un capital social de EUR 12.500,10, ayant son siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.926; représentée par Me Charles MONNIER, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 25 juillet 2011; et

Triton III LuxCo B 13 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Luxembourg avec un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.797; représentée par Me Charles MONNIER, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration, donnée le 25 juillet 2011,

lesquelles procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre Triton III LuxCo B 13 S.à r.l., associé commandité, et le(s) actionnaire(s) commanditaire(s) fondateurs, et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à la suite de sa constitution, une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «Nanna II S.C.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Gérant ou des Gérants.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché du Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Gérant ou des Gérants.

Dans l'hypothèse où le Gérant ou les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert

provisoire du siège, demeurera régie par les lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Gérant ou les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la société peut effectuer opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou les Statuts, selon le cas, pour toute modification des Statuts conformément à l'article 32 des Statuts. L'accord du Gérant ou des Gérants sera requis en vue d'une telle liquidation.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois millions quatre-vingt dix-neuf mille (3.099.000) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui doivent être détenues par les actionnaires-commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie A») en représentation de son (leur) engagement limité dans la Société et mille (1.000) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») qui doivent être détenues par les associés-commandités (les «Actionnaires de Catégorie B»), en représentation de son (leur) engagement illimité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale de un cent (EUR 0,01), et chaque action est entièrement libérée.

En plus des Actions de Catégorie A, la Société peut émettre des actions préférentielles obligatoirement rachetables (les «APOR») qui seront détenues par le(s) actionnaire(s) commanditaire(s) en représentation de son (leur) engagement limité dans la Société (les «Actionnaires d'APOR»), et qui seront rachetables conformément aux présents Statuts et aux Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix, à l'exception des APOR qui ne donnent droit à aucun droit de vote excepté cependant dans certaines circonstances spéciales prévues par les Lois.

Les Actions de Catégorie A, les APOR et les Actions de Catégorie B seront nominatives.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action constitue une acceptation implicite des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Les Actions de Catégorie B peuvent uniquement être transférées à condition que les actionnaires (i) approuvent ce transfert conformément aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts et (ii) déterminent, le cas échéant, quelle(s) personne(s) agiront en tant que Gérant ou Gérants de la Société après ledit transfert. Les Statuts seront modifiés en conséquence. Tous transferts d'Actions de Catégorie B non approuvés par les actionnaires seront inopposables à la Société. Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Capital Autorisé - Augmentation et Réduction du Capital Émis.

7.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à huit cent mille dix euros (EUR 800.010,-) divisé en quarante millions (40.000.000) d'Actions de Catégorie A, quarante millions (40.000.000) d'APOR et mille (1.000) Actions de Catégorie B. Chaque action autorisée de chaque catégorie a une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01).

Le Gérant ou les Gérants sont autorisés et mandatés, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou de droits de conversion accordés par le Gérant ou les Gérants dans la limite du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou afférents aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou d'instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Gérant ou les Gérants peuvent déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et dûment constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'actuelle augmentation du capital. Une telle modification sera constatée par acte notarié sur les instructions du Gérant ou des Gérants ou de toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Gérant ou les Gérants.

7.2 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, d'abord de la même catégorie, ensuite aux autres actionnaires, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Gérant ou les Gérants fixeront le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Gérant ou les Gérants à le faire.

Art. 8. Acquisition de ses Propres Actions, Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres Actions de Catégorie A, et/ou APOR mais non ses Actions de Catégorie B. L'acquisition et la détention de ses propres Actions de Catégorie A et/ou APOR s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

(a) Conformément aux et sous réserve des dispositions de l'article 49-8 de la Loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et des présents Statuts, les APOR souscrites et entièrement libérées seront rachetables au prorata des APOR détenues par les Actionnaires d'APOR à la demande de la Société, à tout moment et seront entièrement rachetées aussitôt que la loi le permet après le dixième (10) anniversaire de la date d'émission des APOR. A cet effet, la Société devra donner une notification écrite, au moins six (6) jours ouvrables à l'avance (i.e., un jour autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié, pendant lequel les banques commerciales sont en principe ouvertes au Luxembourg), aux Actionnaires d'APOR mentionnant la date de rachat proposée (qui doit être un jour autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié, pendant lequel les banques commerciales sont en principe ouvertes au Luxembourg) ainsi que le prix de rachat incluant le détail raisonnable des calculs effectués en application des conditions exposées ci-après.

(b) Le rachat des APOR peut uniquement être effectué en utilisant des sommes distribuables disponibles conformément aux Lois ou le produit d'une nouvelle émission effectuée dans le but d'un tel rachat.

(c) Les Actionnaires d'APOR, en contrepartie du rachat de leurs APOR par la Société, auront droit à un montant calculé par référence aux droits économiques, tels qu'exposés à l'article 31 des présents Statuts, afférents aux APOR à racheter. Afin d'éviter tout malentendu, ce prix prendra en compte la somme:

(d) (i) de la valeur nominale et de la prime d'émission (dans la mesure où elles n'ont déjà été reversées aux Actionnaires d'APOR) des APOR à racheter;

(e) (ii) du montant impayé du Dividende Préférentiel dû (dans la mesure où il n'a pas déjà été déclaré et payé aux Actionnaires d'APOR) conformément à l'article 31 des présents Statuts,

(f) mais ne devra jamais excéder le montant total en espèces effectivement reçu par la Société en vertu des Prêts.

(g) Le Gérant ou les Gérants sont irrévocablement autorisés à et ont le pouvoir de prendre toutes mesures afin de signer tous documents et faire et exécuter tous actes au nom de la Société qui sont nécessaires afin:

(h) (i) d'opérer le rachat des APOR par la Société; et

(i) (ii) de mener à bien toutes actions y relatives, à tout moment, de la manière et dans la mesure autorisées par les présents Statuts et les Lois.

(j) Les APOR rachetées seront annulées par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité fixées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des présents Statuts.

Chapitre III. Gérant(s), Conseil de surveillance

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par Triton III LuxCo B 13 S.à r.l. (le «Gérant» ou les «Gérants») en sa ou en leur qualité de seul (s) associé(s)-commandité(s) et détenteur(s) d'Actions de Catégorie B de la Société.

Le Gérant ou les Gérants peuvent être révoqués seulement pour justes motifs et si, suite à cette révocation, il ne reste aucun autre Gérant, ils doivent être immédiatement remplacés par un nouveau Gérant, associé-commandité, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts. Le Gérant ou les Gérants à révoquer n'ont, en leur capacité d'associécommandité de la Société, aucun droit de veto sur les résolutions relatives à leur révocation et/ou remplacement.

Les autres actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Gérant ou des Gérants. Le Gérant ou les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance relèvent de la compétence du Gérant ou des Gérants.

Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Gérant ou les Gérants peuvent déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes ou comités de leur choix.

Le Gérant ou les Gérants peuvent également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix.

La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle du Gérant (agissant, dans le cas où le Gérant est une personne morale, par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant,).

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant ou les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Rémunération et Dépenses du Gérant ou des Gérants. Le Gérant ou les Gérants pourront être remboursés de toutes les dépenses raisonnables qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 13. Conflits d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait que le Gérant ou les Gérants ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés voire les directeurs ou employés de la Société ou les membres du Conseil de Surveillance de la Société y ont un intérêt personnel, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 14. Responsabilité du Gérant ou des Gérants - Indemnisation. Le Gérant ou les Gérants sont responsables conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif social.

Les actionnaires autres que le Gérant ou les Gérants doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et par conséquent ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale (et, le cas échéant, de la prime d'émission) de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

La Société indemnifiera le Gérant ou les Gérants (ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés), les directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions

en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (ou d'administrateur, de gérant, de directeur ou d'employé du Gérant ou des Gérants), ou de directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 15. Dissolution - Incapacité du Gérant ou des Gérants. En cas de dissolution ou d'incapacité légale d'un Gérant ou si pour toute autre raison un Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas automatiquement dissoute.

Dans ce cas, et en l'absence d'un autre Gérant, le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires en vue de désigner un nouveau Gérant.

Dans un délai de quinze (15) jours à partir de leur nomination le ou les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans les formes prévues par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois.

Les administrateurs devront accomplir les actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires mentionnée ci-dessus.

Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Conseil de Surveillance. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance doit être composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance (le cas échéant) sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Dans l'accomplissement de ses obligations, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par un réviseur d'entreprises agréé qui doit être nommé ou révoqué par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Pouvoirs Consultatifs du Conseil de Surveillance. En plus de ses fonctions statutaires de vérification des comptes, le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le Gérant ou les Gérants sur les sujets que ces derniers peuvent déterminer de temps à autre.

Art. 18. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Surveillance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation avec un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Surveillance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et en des lieux déterminés par une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Les réunions du Conseil de Surveillance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Surveillance pourra déterminer.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra valablement délibérer que si la moitié (1/2) au moins des membres en fonction sont présentes ou représentées. Les résolutions seront prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil de Surveillance peut édicter des règles supplémentaires dans son règlement interne concernant ce qui précède.

Une décision écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être con-signée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Art. 19. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les membres du Conseil de Surveillance ou les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance destinés à être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par le Secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil de Surveillance, agissant conjointement.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier vendredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres Assemblées Générales. Le Gérant, les Gérants ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires seront tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché, et peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Gérant ou les Gérants, le requièrent.

Art. 23. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 24. Présence – Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales d'actionnaires.

Tout actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale d'actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire. Le Gérant ou les Gérants peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 25. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par une personne désignée par le Gérant ou les Gérants, ou, en son absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 26. Prorogation. Le Gérant ou les Gérants peuvent proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Ils doivent le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 27. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Lorsque les droits d'une catégorie particulière d'actions sont affectés, les conditions de quorum et de majorité applicables doivent être remplies pour chaque catégorie d'actions. Sauf disposition contraire des Statuts, aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord du Gérant ou des Gérants.

Les APOR ne confèrent aucun droit de vote et ne doivent par conséquent pas être prises en compte dans la détermination de tout quorum ou majorité de toute assemblée générale des actionnaires, excepté tel que requis par l'article 46 de la Loi de 1915 dans les cas suivants:

- (i) l'émission de nouvelles actions conférant des droits préférentiels;
- (ii) la détermination du Dividende Préférentiel afférent aux APOR;
- (iii) la conversion des APOR en actions ordinaires;

- (iv) la réduction du capital social de la Société;
- (v) toute modification de l'objet social de la Société;
- (vi) l'émission d'obligations convertibles;
- (vii) la dissolution de la Société avant son terme;
- (viii) la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique.

Les APOR confèrent cependant les mêmes droits de vote que les Actions de Catégorie A, à toute assemblée, lorsque malgré l'existence de bénéfices disponibles à cet effet, le Dividende Préférentiel n'a pas été payé intégralement pour quelque raison que ce soit, pour une période de deux exercices sociaux successifs et jusqu'au moment où les Dividendes Préférentiels auront été intégralement perçus par les Actionnaires d'APOR.

Art. 28. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 29. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 30. Approbation des Comptes Annuels. Le Gérant ou les Gérants préparent les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 31. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Toute affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires de Catégorie A, d'APOR et de Catégorie B.

Pour chaque exercice social, les Actionnaires d'APOR auront droit (au prorata des APOR détenus par les Actionnaires d'APOR) à un dividende annuel préférentiel et cumulatif égal au Revenu Spécifique moins la Marge Bénéficiaire (ensemble le «Dividende Préférentiel»).

Pour les besoins de cet article 31:

«Marge Bénéficiaire» signifie un taux de douze virgule cinq (12,5) points de base calculé sur le Revenu Spécifique ou tout autre taux tel que nécessaire, de temps à autre, afin de refléter une marge à la valeur de marché dans le cadre des prix de transfert de l'OCDE.

«Prêts» signifie les prêts intragroupes accordés par la Société à ses filiales.

«Revenu Spécifique» signifie, pour chaque exercice social, le résultat positif de tout revenu (net sans retenue à la source, s'il y en a) et le produit dérivant directement des Prêts, y compris sans limitation le remboursement du principal des Prêts.

Après un tel Dividende Préférentiel, tout solde de distribution revient aux Actions de Catégorie A et aux Actions de Catégorie B au prorata.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Gérant ou les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires de Catégorie A, d'APOR et aux actionnaires de Catégorie B. Le Gérant ou les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Gérant ou les Gérants ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, les Actionnaires d'APOR auront droit à un montant payable en numéraire ou en nature égal à:

- (i) leurs Dividendes Préférentiels dus et impayés, s'il y en a;
- (ii) le remboursement du capital social et de la prime d'émission souscrits par eux; le tout dans la mesure où cela n'a pas été précédemment déclaré, payé ou autrement reversé aux Actionnaires d'APOR.

Après paiement ou constitution d'une provision pour toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de la liquidation, et après les paiements relatifs aux APOR ou le versement de fonds à cet effet, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires de Catégorie A et les actionnaires de Catégorie B de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 33. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois et en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les comparants ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants ainsi qu'il suit:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Montant libéré
1) TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l.	EUR 30.990	3.099.000 Actions de Catégorie A	EUR 30.990
2) Triton III Luxco B 13 S.à r.l.	EUR 10	1.000 Actions de Catégorie B	EUR 10
Total:	EUR 31.000	3.100.000	EUR 31.000

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2011.

Assemblée générale extraordinaire Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'établir le siège social à 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil de Surveillance et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes réviseurs indépendants pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

- Heiko Dimmerling, ayant son adresse professionnelle à Schillerstrasse 20, 60313 Francfort/Main, Allemagne;
- Amandeep Johal, ayant son adresse professionnelle à 105 Piccadilly, 5th floor, Londres W1J 7NJ, Royaume-Uni; et
- Michiel Kramer, ayant son adresse professionnelle à 43 avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer ERNST & YOUNG, une société anonyme, Réviseur d'Entreprises Agréé, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, en tant que réviseur d'entreprises agréée pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2012.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Ch. Monnier, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 juillet 2011. Relation: RED/2011/1618. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011117219/949.

(110134486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Collignon Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8237 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 101.830.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 août 2011

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Michel GODFROID demeurant 20, rue Maître Jacques, B-4671 Saivc, a été révoqué de son mandat de gérant technique avec effet immédiat, au 29 août 2011 et que Monsieur Jacques BASTIN, employé privé, demeurant 1, rue Léopold Crépin 1 à B-6997 Erezée a été nommé en qualité de gérant technique et ce, avec effet à compter ce 29 août 2011.

Le Conseil de Gérance est dès lors constitué comme suit:

Gérant technique:

Monsieur Jacques BASTIN, employé privé, demeurant 1, rue Léopold Crépin 1 à B-6997 Erezée

Gérants administratifs:

Monsieur Alain PUTZ, employé privé, demeurant 25, rue Michel Lentz, L-9068 Ettelbruck,

Monsieur Philippe MANAC'H, indépendant, demeurant 65, rue de Sélestat à F-67100 Strasbourg,

Monsieur Giuseppe ALFANO, indépendant, demeurant 10, rue de Filipesti, B-4630 Soumagne

Le 29 août 2011.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011123163/22.

(110142011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Baypoint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.933.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 18 mai 2011

1. L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Rémy MENEGUZ de son poste d'Administrateur.
2. L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'Administrateur Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-comptable, né le 16.03.1968 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale de 2014.
3. L'Assemblée prend acte de l'adresse professionnelle de Monsieur Giovanni VITTORE au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.
4. L'Assemblée prend acte de l'adresse professionnelle de Monsieur Frédéric NOEL au 1 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
5. L'Assemblée décide de nommer à la fonction de Commissaire, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33849, établie au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale de 2014, en remplacement de la Fiduciaire Mevea S.à r.l.
6. L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAYPOINT S.A.

Référence de publication: 2011123131/24.

(110141981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Chesapeake Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 560.295,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.874.

En date du 5 août 2011 les transferts de parts sociales suivants sont intervenus:

- Monsieur Bruce Piper a transféré 148 parts sociales ordinaires C de la Société à Madame Susan Elizabeth Piper, née à Ilkley (Royaume-Uni), le 12 mars 1954, dont l'adresse se situe à 3, Woodroyd Gardens, Ben Rhydding, Ilkley, LS29 8BU West Yorks, Royaume-Uni.

- Monsieur James Douglas Potter a transféré 42 parts sociales ordinaires C à Madame Helen Potter, née à Leeds (Royaume-Uni), le 9 mai 1968, dont l'adresse se situe à 1, Culteuchar Bank, PH2 9QR Ardargie, Pertshire, Royaume-Uni.

- Monsieur David William Mark a transféré 190 parts sociales ordinaires C à Madame Suzanne Mark, née à Elderslie (Royaume-Uni), le 13 octobre 1969, dont l'adresse se situe à Riverside House, 19, Cloch Road, Gourrock, Inverclyde, PA19 1AD, Royaume-Uni.

- Monsieur Michael Cheetham a transféré 845 parts sociales ordinaires C à Madame Jacqueline Maria Cheetham née à Harrogate (Royaume-Uni), le 4 juin 1960, dont l'adresse se situe à The Old Rectory, Aunsby, Sleaford, Lincolnshire NG34 8TA, Royaume-Uni.

- Monsieur Ricki Brent Smith a transféré 190 parts sociales ordinaires C à Madame Lindsay Smith, née à Mansfield (Royaume-Uni), le 3 juin 1972, dont l'adresse se situe à 4, Skegby Hall Gardens, Skegby, Sutton-in-Ashfield, Notts NG17 3FX, Royaume-Uni.

- Monsieur Dermot Gates a transféré 84 parts sociales ordinaires C à Madame Barbara Mary Gates, née à Belfast (Irlande), le 21 mai 1956, dont l'adresse se situe à 3, Lakeside Avenue, Irvinstown Road, Enniskillen, Co Fermanagh BT74 6LA, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011123140/28.

(110141851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Damasca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.199.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 août 2011

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DIEDERICH Georges et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur DONATI Régis est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

DAMASCA S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2011123172/18.

(110141890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

De Gréngé Jeannot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8806 Rambrouch, 1, rue de Grevels.

R.C.S. Luxembourg B 144.064.

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jeannot LACOUR, employé privé, né à Luxembourg le 7 septembre 1978, demeurant à L-9190 Vichten, 18, rue Principale.

I. Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de la société "DE GRÉNGE JEANNOT S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8560 Roodt, 17, Hiel (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 257 du 5 février 2009, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 144.064. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

II. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées par l'associé unique, préqualifié.

III. L'associé unique a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-8560 Roodt, 17, Hiel à L-8806 Rambrouch, 1, rue de Grevels;
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;
3. Divers.

Après en avoir délibéré, le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-8560 Roodt, 17, Hiel, à l'adresse suivante: L-8806 Rambrouch, 1, rue de Grevels.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Rambrouch.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à huit cents euros (EUR 800.-).

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Lacour, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 août 2011. Relation: RED/2011/1789. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011123173/50.

(110142013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Louis SCURI et Cie, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5312 Contern, 8, Bourgheid.

R.C.S. Luxembourg B 27.271.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales conclue sous seing privé en date du 20 juillet 2011 et acceptée par les Gérants au nom de la société, il résulte que le capital social de la société LOUIS SCURI & CIE S.à r.l., représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de 24,7894 EUR chacune est désormais intégralement détenu comme suit:

Monsieur Louis SCURI	500 parts sociales
Total	500 parts sociales

Extrait de la résolution unique prise par l'Associé unique en date du 21 juillet 2011

- L'Associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Luigi MICHELINI de sa fonction de Gérant technique (pour la branche pose) de la Société.

Dorénavant, Monsieur Louis SCURI est Gérant unique de la Société.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la seule et unique signature du Gérant unique.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Contern, le 21 juillet 2011.

Louis SCURI
Gérant unique

Référence de publication: 2011123260/22.

(110141837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

New Life Settlement Scenarios S.A.- Société de Titrisation, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 158.693.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 22 juin 2011 au siège social

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 22 juin 2011, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- Révocation du Réviseur d'entreprises H.R.T. REVISION S.A., ayant son siège social au 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg, avec effet immédiat.

- Nomination, en remplacement, de FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96848, Réviseur d'entreprises, avec effet immédiat.

Le mandat du nouveau Réviseur d'entreprises prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2011, qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011123296/19.

(110142110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

OCM / Nordenia Luxembourg GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.639.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 26 juillet 2011

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé;

- de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2011;

- En conséquence les adresses professionnelles de Mr Szymon DEC et de Mr Jean-Pierre BACCUS deviennent également 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

- de nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme Administrateur de la société avec effet au 26 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM / NORDENIA LUXEMBOURG GP SA
Figen EREN
Gérant

Référence de publication: 2011123309/19.

(110141959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

OCM Luxembourg Nordenia OPPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.637.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 27 juillet 2011

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2011.

En conséquence les adresses professionnelles de Mr Szymon DEC et de Mr Jean-Pierre BACCUS deviennent également 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg NORDENIA OPPS SARL

Figen EREN

Manager

Référence de publication: 2011123310/16.

(110141958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

OCM Luxembourg Nordenia OPPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.637.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de la Société prises le 27 juillet 2011

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- de nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 27 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg NORDENIA OPPS SARL

Szymon DEC

Gérant

Référence de publication: 2011123311/15.

(110141958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Otho S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 128.333.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 30 mai 2011

1. L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Rémy MENEGUZ de son poste d'Administrateur.

2. L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'Administrateur Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-comptable, né le 16.03.1968 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale de 2013.

3. L'Assemblée prend acte de l'adresse professionnelle de Monsieur Giovanni VITTORE au 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg.

4. L'Assemblée décide de nommer à la fonction de Commissaire, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33849, établie au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale de 2013,

en remplacement de la Fiduciaire Mevea S.à r.l.

5. L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OTHO S.A.

Référence de publication: 2011123316/22.

(110142022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Parc Matériel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 42, rue Joseph Kieffer.
R.C.S. Luxembourg B 52.981.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 30/06/2011

L'assemblée générale nomme les administrateurs suivants pour une durée de six années soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2017:

- Monsieur Claude WAGNER, né le 12/03/1965 à Esch-sur-Alzette, demeurant 22 rue de l'école, L-6183 Gonderange,
- Monsieur Didier ABINET, né 05/01/1972 à Malmedy (Belgique), demeurant 43 rue Camille Polfer, L-2359 Luxembourg,
- Madame Stéphanie VACCHER, née le 01/11/1973 à Luxembourg, demeurant 62 rue de Strassen, L-8094 Bertrange.

L'assemblée générale nomme au poste d'administrateur-délégué monsieur Claude WAGNER, né le 12/03/1965 à Esch-sur-Alzette, demeurant 22 rue de l'Ecole, L-6183 Gonderange jusqu'à l'assemblée générale de 2017.

L'assemblée générale nomme au poste de commissaire aux comptes monsieur Marc MULLER, Expert comptable situé à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, son mandat prendra fin à l'assemblée générale de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30/06/2011.

Pour Parc Matériel S.A.

Par mandat

Claude Wagner

Référence de publication: 2011123323/23.

(110141898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Quinlan Private Jurys Inns HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 138.952.

Par résolutions signées en date du 19 août 2011, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Mark Donnelly, avec adresse professionnelle au 8 Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, au mandat de Gérant de type A, avec effet au 15 juin 2011 et pour une durée indéterminée.

2. Nomination de Sandra Atkinson, avec adresse professionnelle au 8 Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, au mandat de Gérant de type A, avec effet au 15 juin 2011 et pour une durée indéterminée.

3. Acceptation de la démission de Matthew Charles Fleming, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, de son mandat de Gérant de type A, avec effet au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011123349/17.

(110142101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Rayshark, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 130.439.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011123353/14.

(110141825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Riap Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 146.198.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 11 août 2011

1. L'Assemblée prend acte et accepte la démission de Monsieur Rémy MENEGUZ de son poste d'Administrateur.
2. L'Assemblée nomme à la fonction d'Administrateur Monsieur Roland DE CILLIA, Expert comptable, né le 16 mars 1968 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 45-47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2012.
3. L'Assemblée prend acte de l'adresse professionnelle de Monsieur Giovanni VITTORE au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.
4. L'Assemblée nomme à la fonction de Commissaire aux Comptes la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.849, établie au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en remplacement de la société Fiduciaire Mevea S.à r.l. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012.
5. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
RIAP LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2011123360/22.

(110141849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Roflex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 95.869.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 1^{er} septembre 2011. *

Référence de publication: 2011123361/10.

(110141933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Scaffolding Global Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 116.322.

EXTRAIT

Il est constaté que l'adresse de Monsieur Stef Oostvogels, gérant, se situe désormais à L-8063 Bertrange, 1, rue Spierzelt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2011123364/12.

(110141864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Sercio International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 161.718.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 31 août 2011.

Référence de publication: 2011123367/10.

(110141970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Saggitarius Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 51.358.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2011

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Peter VAN OPSTAL, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Gerard VAN HUNEN, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011123368/23.

(110142092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.**Sciliar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 89.339.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 août 2011

Monsieur DONATI Régis et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur REGGIORI Robert est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur GALIONE Gioacchino, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur MARIANI Daniele, administrateur sortant.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

SCILIAR S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2011123372/19.

(110141892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.**SGAM Venture Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.798.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 3 février 2011

1. Démission de Monsieur Richard DALAUD en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Richard DALAUD, résidant professionnellement au 170, Place Henri Regnault, 92 043, Paris La Défense, Cedex, France, de ses fonctions d'Administrateur du Conseil d'Administration avec effet au 7 janvier 2011.

2. Cooptation de Monsieur Bernard AROCK en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Richard DALAUD

Conformément aux prescriptions de l'article 20 des Statuts Coordonnés, le Conseil d'Administration décide de coopter, Monsieur Bernard AROCK, résidant professionnellement au 90, Boulevard Pasteur, 75 015 Paris, France, à la fonction d'Administrateur du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Richard DALAUD, avec effet au 7 janvier 2011 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011123380/19.

(110141831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Singular S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 133.861.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 août 2011

Monsieur ROSSI Jacopo, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'administration. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

SINGULAR S.A.

Jacopo ROSSI

Administrateur

Référence de publication: 2011123384/15.

(110141891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Sixty International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 64.620.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011

Monsieur DE BERNARDI Angelo, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et Monsieur GUDENBURG Georges sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Angelo est nommé Président du Conseil d'administration.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

SIXTY INTERNATIONAL S.A.

Angelo DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2011123385/17.

(110141988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

SO.DE.CO. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 42.347.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 juillet 2011 que:

- Maître Charles DURO, Maître Marianne GOEBEL, demeurant tous deux à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle et Madame Maggy KOHL-BIRGET demeurant à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société, leurs mandats étant arrivés à expiration;

- la FIDUCLIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim a été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes, son mandat étant arrivé à expiration.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011123389/18.

(110141909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

StoneCreek Capital International Ltd., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.605.

—
EXTRAIT

Suite à la résolution prise par le conseil de gérance en date du 1^{er} septembre 2011, il a été décidé ce qui suit:

- Le siège social de la société est transféré au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Référence de publication: 2011123392/13.

(110141938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Stromberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 67.542.

—
DEPOT RECTIFICATIF

Remplace le document antérieur: RCS B 67542 - L110139874 enregistré et déposé le 29/08/2011.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 24 août 2011 les décisions suivantes ont été prises:

1) La démission de Monsieur Horst SCHNEIDER de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil est acceptée.

2) Sont nommés jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les Comptes Annuels clôturant au 30 novembre 2012:

- Jean-Marie POOS, demeurant 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

- Manette OLSEM, demeurant 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué

- Evelyne GUILLAUME, demeurant 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011123394/21.

(110141997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Studor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.345.

—
Extrait du Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2011

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration de la société les résolutions suivantes:

- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Lennart Wilhelm, demeurant à 3, Lugnetv. S-45296 Strömstad, comme administrateur de la société en date du 8 août 2011. La ratification de cette démission sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

- décision a été prise de nommer Solero S.A., avec siège social à 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société, et ceci avec effet immédiat. La ratification de cette cooptation sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour extrait conforme
Pour la société

Référence de publication: 2011123395/17.

(110142045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

BGV III Feeder 1 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.061.

Mitteilung der Beschlüsse des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 1. September 2011

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, vorbehaltlich des nihil obstat der CSSF, gemäß Artikel 15 der Satzung und in Übereinstimmung mit Artikel 51 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, Frau Birgit AUKTOR, Geschäftsführerin, geboren am 9. April 1971 in Mindelheim (Deutschland), beruflich wohnhaft in D-81667 München, 17, Innere Wiener Str., mit Wirkung zum 1. September 2011, zu kooptieren. Frau Birgit AUKTOR wird Herrn Georg GMEINEDER, welcher zum vorgenannten Datum seinen Rücktritt aus dem Verwaltungsrat erklärt hat, ersetzen. Das Mandat von Frau Birgit AUKTOR endet am Tage der gesetzlichen Hauptversammlung des Jahres 2013. Dieser Beschluss bedarf der Zustimmung in der nächsten Hauptversammlung.

BGV III Feeder 1 SICAV-FIS

Référence de publication: 2011123679/17.

(110142504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

NBIM LS 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.451.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 14 juillet 2011 que la société NBIM S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 160.744, dont le siège social est situé au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a cédé douze mille cinq cents (12.500) parts sociales qu'elle détenait, représentant l'intégralité du capital social de la Société, à la société NBIM Louis S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 160.745, dont le siège social est situé au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Référence de publication: 2011123872/18.

(110142727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

NBIM LS 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.455.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 14 juillet 2011 que la société NBIM S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.744, dont le siège social est situé au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a cédé douze mille cinq cents (12.500) parts sociales qu'elle détenait, représentant l'intégralité du capital social de la Société, à la société NBIM Louis S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 160.745, dont le siège social est situé au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2011.

Référence de publication: 2011123873/18.

(110142738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

NBIM LS 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.452.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 14 juillet 2011 que la société NBIM S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.744, dont le siège social est situé au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a cédé douze mille cinq cents (12.500) parts sociales qu'elle détenait représentant l'intégralité du capital social de la Société à la société NBIM Louis S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.745, dont le siège social est situé au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Référence de publication: 2011123874/18.

(110142759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

McCormick Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 160.664.

—
*Extrait de la résolution de l'associé
unique de la Société en date du 19 août 2011*

En date du 19 août 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission des personnes suivantes:

- Melle Claudia Vellandi en tant que gérant de classe A avec effet au 19 août 2011.

De nommer les personnes suivantes en tant que gérant de classe A de la Société:

- Melle Irene Diego Tejedor, née le 24 mai 1986 en Espagne, résidant professionnellement au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, avec effet au 19 août 2011 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérant de classe A:

M. David Chaikin,

Melle Irene Diego Tejedor

Gérant de classe B:

M. Darren Anthony Steele,

M. Paul Nolan

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

McCormick Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2011123841/26.

(110142715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

NC² Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 26.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 148.650.

—
EXTRAIT

Par résolutions écrites du 9 novembre 2010 et 31 mai 2011, «NC² Global Gibraltar Limited» société de droit Gibraltar ayant son siège social au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar («NC² Global»), seul associé de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de (i) Monsieur Robert Iacullo, avec effet au 9 novembre 2010 et (ii) de Monsieur Chad Michael Conley, avec effet au 28 avril 2011, les deux ayant leur adresse professionnelle au 4201 Winfield Road, Warrenville, IL 60555 les Etats-Unis d'Amérique suite à leur démission de leur fonction de gérants de la Société; et

- d'approuver la nomination de (i) M. Robert David Hill, né le 4 août 1959 à Illinois, les Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse personnelle au 4231 Chapparal Drive Naperville, IL 60564, avec effet au 9 novembre 2010 et (ii) M. Jeffrey Todd Russell, né le 27 janvier 1972 à Ohio, les Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse personnelle au 6044 East Lovers Lane Dallas, TX 75206, avec effet au 28 avril 2011 en tant que gérants de la Société.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société est dès lors composé des gérants suivants pour une durée indéterminée:

- Monsieur James Robert Moise,
- Monsieur Robert David Hill,
- Monsieur Jeffrey Todd Russell.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011123878/27.

(110142522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Sellcom Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 36.887.

Il est à noter que suite à des changements d'adresse, Madame Valérie WESQUY (administrateur de la société) et la société SER.COM S.à r.l. (commissaire aux comptes) sont désormais respectivement domiciliées et établies au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Référence de publication: 2011123941/12.

(110142603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

TDG Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 71.562.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale
ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 7 juillet 2011*

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DE BERNARDI Angelo, Monsieur DIEDERICH Georges et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs. Monsieur DE BERNARDI Angelo, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur KARA Mohammed, commissaire sortant.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme
TDG LUX S.A.
Robert REGGIORI
Administrateur

Référence de publication: 2011123980/19.

(110142744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Lundey Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 162.996.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of July.

Before Us, MaTtre Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Baejarins Partners, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA and being registered with the Secretary of State: Division of Corporations under number 4747094 (Baejarins Partners),

here represented by Christian Dohmen, lawyer, residing professionally at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney, given in Boston, Massachusetts, USA, on 22 July 2011;

2. Borgartun Associates, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA and being registered with the Secretary of State: Division of Corporations under number 4747097 (Borgartun Associates),

here represented by Christian Dohmen, lawyer, residing professionally at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney, given in Boston, Massachusetts, USA, on 22 July 2011;

3. Geysir Advisors, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA and being registered with the Secretary of State: Division of Corporations under number 4747103 (Geysir Advisors),

here represented by Christian Dohmen, lawyer, residing professionally at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney, given in Boston, Massachusetts, USA, on 22 July 2011;

4. Grindavik Fund, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA and being registered with the Secretary of State: Division of Corporations under number 4747106 (Grindavik Fund),

here represented by Christian Dohmen, lawyer, residing professionally at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney, given in Boston, Massachusetts, USA, on 22 July 2011;

5. Gulfoss Partners, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA and being registered with the Secretary of State: Division of Corporations under number 4747112 (Gulfoss Partners),

here represented by Christian Dohmen, lawyer, residing professionally at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney, given in Boston, Massachusetts, USA, on 22 July 2011;

6. Keflavik Associates, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA and being registered with the Secretary of State: Division of Corporations under number 4747116 (Keflavik Associates),

here represented by Christian Dohmen, lawyer, residing professionally at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney, given in Boston, Massachusetts, USA, on 22 July 2011;

7. Laugavegur Partners, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA and being registered with the Secretary of State: Division of Corporations under number 4747118 (Laugavegur Partners),

here represented by Christian Dohmen, lawyer, residing professionally at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney, given in Boston, Massachusetts, USA, on 22 July 2011;

8. Silfra Fund, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA and being registered with the Secretary of State: Division of Corporations under number 4747124 (Silfra Fund),

here represented by Christian Dohmen, lawyer, residing professionally at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney, given in Boston, Massachusetts, USA, on 22 July 2011;

9. Soltun Partners, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA and being registered with the Secretary of State: Division of Corporations under number 4747126 (Soltun Partners), and

here represented by Christian Dohmen, lawyer, residing professionally at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney, given in Boston, Massachusetts, USA, on 22 July 2011; and

10. Thingvellir Fund, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA and being registered with the Secretary of State: Division of Corporations under number 4747129 (Thingvellir Fund),

here represented by Christian Dohmen, lawyer, residing professionally at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney, given in Boston, Massachusetts, USA, on 22 July 2011.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "Lundey Partners S.à r.l." (the Company) qualifying as a securitisation company (*société de titrisation*) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004).

Art. 2. Corporate object. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

To that effect, the Company may, *inter alia*, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (*valeurs mobilières*) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements or contracts relating thereto) as well as all other type of assets, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue (but not to the public) notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The manager/board of managers is entitled to create one or more compartments (representing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities) corresponding each to a separate part of the Company's estate. The Company may appoint one or more fiduciary representatives as described in articles 67 to 84 of the Securitisation Act 2004.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is set at USD 25,000 (twenty-five thousand US Dollar), represented by 2,500,000 (two million five hundred thousand) shares with a nominal value of USD 0.01 (one cent of US Dollar) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

In any case the requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

All board meetings shall be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or email, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions circulated to the managers and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s). The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Subject to the above, all distributable profits of the Company must be paid in the form of dividends to the holders of the shares at a time to be determined at its discretion by the competent body of the Company.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders.

Art. 20. Statutory auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more independent statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditor(s) shall be appointed by the manager/board of managers in accordance with the Securitisation Act 2004. The manager/board of managers will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 21. Segregation of assets. If as of any payment date of the assets relating to a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the total amount of monies received under the assets of that compartment exceeds the payments to be made by the Company under the same compartment, the manager/board of managers may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment.

The assets allocated to a compartment are exclusively available to (1) the investors in that compartment (the Investors), (2) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Transaction Creditors), (3) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are not provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Compartment-Specific Claims Creditors and, together with the Transaction Creditors, the Creditors) and (4), subject to the provisions of the next following paragraph, the creditors whose claims have not arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment and who have not waived their recourse to the assets of any compartment of the Company (the Non Compartment-Specific Claims Creditors).

The rights of the Non Compartment-Specific Claims Creditors shall be allocated by the Company, on a half year basis in arrears, to all the compartments, on an equal basis and pro rata temporis for compartments created within such half year, where the relevant issue documentation expressly authorises Non Compartment-Specific Claims Creditors to have recourse against the assets allocated to such compartments. Such right of a Non Compartment-Specific Claims Creditor against a compartment are hereinafter referred to as the Pro Rata Rights.

The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished. Each Non Compartment-Specific Claims Creditor acknowledges and accepts that once all the assets allocated to a compartment in respect of which it has Pro Rata Rights, have been realised, it is not entitled to take any further steps against the Company to recover such Pro Rata Rights and the right to receive any sum in respect of the Pro Rata Rights shall be extinguished.

The Compartment-Specific Claims Creditors and the Non Compartment-Specific Claims Creditors expressly accept, and shall be deemed to have accepted by entering into contractual obligations with the Company, that priority of payment and waterfall provisions will be included in the relevant issue documentations and they expressly accept, and shall be deemed to have accepted the consequences of such priority of payments and waterfall provisions.

The rights of the shareholders of the Company are limited to the assets of the Company which are not allocated to a compartment.

Art. 22. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 23. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company may have (including the Investors).

The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

Art. 24. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act and the Securitisation Act 2004 for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

Baejarins Partners, prenamed:	132,250 (one hundred thirty-two thousand two hundred fifty) shares
Borgartun Associates, prenamed:	63,500 (sixty-three thousand five hundred) shares
Geyser Advisors, prenamed:	371,750 (three hundred seventy-one thousand seven hundred fifty) shares
Grindavik Fund, prenamed:	128,250 (one hundred twenty-eight thousand two hundred fifty) shares
Gulfoss Partners, prenamed:	48,000 (forty-eight thousand) shares
Keflavik Associates, prenamed:	83,500 (eighty-three thousand five hundred) shares
Laugavegur Partners, prenamed:	130,250 (one hundred thirty thousand two hundred fifty) shares
Silfra Fund, prenamed:	215,750 (two hundred fifteen thousand seven hundred fifty) shares
Soltun Partners, prenamed:	61,750 (sixty-one thousand seven hundred fifty) shares
Thingvellir Fund, prenamed:	1,265,000 (one million two hundred sixty-five thousand) shares
Total:	<u>2,500,000 (two million five hundred thousand) shares</u>

All these shares have been paid up by the prenamed shareholders to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of USD 25,000 (twenty-five thousand US Dollar) paid by the prenamed shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,500.-

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

(a) the number of managers is set at 1 (one) manager. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

Luxembourg Corporation Company S.A., (société anonyme), a public limited liability company, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 20, Carré Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and being registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B.37.974.; and

(b) the registered office is established at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

1. Baejarins Partners L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) soumise au droit de l'Etat de Delaware, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis et enregistrée auprès du Secretary of State: Division of Corporations sous le numéro 4747094 (Baejarins Partners),

ici représentée par Christian Dohmen, avocat, résidant professionnellement à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Boston, Massachusetts, Etats-Unis, le 22 juillet 2011;

2. Borgartun Associates L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) soumise au droit de l'Etat de Delaware, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis et enregistrée auprès du Secretary of State: Division of Corporations sous le numéro 4747097 (Borgartun Associates),

ici représentée par Christian Dohmen, avocat, résidant professionnellement à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Boston, Massachusetts, Etats-Unis, le 22 juillet 2011;

3. Geysir Advisors, L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) soumise au droit de l'Etat de Delaware, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis et enregistrée auprès du Secretary of State: Division of Corporations sous le numéro 4747103 (Geysir Advisors),

ici représentée par Christian Dohmen, avocat, résidant professionnellement à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Boston, Massachusetts, Etats-Unis, le 22 juillet 2011;

4. Grindavik Fund, L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) soumise au droit de l'Etat de Delaware, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis et enregistrée auprès du Secretary of State: Division of Corporations sous le numéro 4747106 (Grindavik Fund),

ici représentée par Christian Dohmen, avocat, résidant professionnellement à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Boston, Massachusetts, Etats-Unis, le 22 juillet 2011;

5. Gulfoss Partners L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) soumise au droit de l'Etat de Delaware, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis et enregistrée auprès du Secretary of State: Division of Corporations sous le numéro 4747112 (Gulfoss Partners),

ici représentée par Christian Dohmen, avocat, résidant professionnellement à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Boston, Massachusetts, Etats-Unis, le 22 juillet 2011;

6. Keflavik Associates, L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) soumise au droit de l'Etat de Delaware, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis et enregistrée auprès du Secretary of State: Division of Corporations sous le numéro 4747116 (Keflavik Associates),

ici représentée par Christian Dohmen, avocat, résidant professionnellement à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Boston, Massachusetts, Etats-Unis, le 22 juillet 2011;

7. Laugavegur Partners, L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) soumise au droit de l'Etat de Delaware, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis et enregistrée auprès du Secretary of State: Division of Corporations sous le numéro 4747118 (Laugavegur Partners),

ici représentée par Christian Dohmen, avocat, résidant professionnellement à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Boston, Massachusetts, Etats-Unis, le 22 juillet 2011;

8. Silfra Fund, L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) soumise au droit de l'Etat de Delaware, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis et enregistrée auprès du Secretary of State: Division of Corporations sous le numéro 4747124 (Silfra Fund),

ici représentée par Christian Dohmen, avocat, résidant professionnellement à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Boston, Massachusetts, Etats-Unis, le 22 juillet 2011;

9. Soltun Partners L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) soumise au droit de l'Etat de Delaware, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis et enregistrée auprès du Secretary of State: Division of Corporations sous le numéro 4747126 (Soltun Partners),

ici représentée par Christian Dohmen, avocat, résidant professionnellement à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Boston, Massachusetts, Etats-Unis, le 22 juillet 2011; and

10. Thingvellir Fund, L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) soumise au droit de l'Etat de Delaware, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis et enregistrée auprès du Secretary of State: Division of Corporations sous le numéro 4747129 (Thingvellir Fund),

ici représentée par Christian Dohmen, avocat, résidant professionnellement à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Boston, Massachusetts, Etats-Unis, le 22 juillet 2011.

Lesdites procurations, après paraphe ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Lundey Partners S.à r.l." (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptés par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission (mais pas de manière publique) de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts ou d'actions bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société. La Société peut nommer un ou plusieurs représentants-fiduciaires tels que décrit dans les articles 67 à 84 de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD25.000 (vingt-cinq mille dollars US) représenté par 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de dollar US) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux associés survivants.

Dans tous les cas, les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Toutes les réunions du conseil de gérance devront se tenir à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou câble, télégramme, télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au

siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions circulées aux gérants et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblée générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associé(s). Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Sous réserve de ce qui précède, tout bénéfice distribuable de la Société doit être payé sous forme de dividendes aux associés à un moment qui doit être librement déterminé par l'organe de la Société compétent.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. A moins qu'il en soit autrement disposé, les liquidateurs doivent avoir les pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens et le paiement des créances de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des biens et le paiement des créances doit être distribué parmi les associés.

Art. 20. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le ou les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par le gérant/conseil de gérance conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le gérant/conseil de gérance déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Art. 21. Séparation des biens. Si, à toute date où un paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec un compartiment), le montant total des paiements reçus au titre des actifs excède les paiements devant être faits par la Société sous ce compartiment, le gérant ou le conseil de gérance peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé.

Les actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition (1) des investisseurs de ce compartiment (les Investisseurs), (2) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement

et la liquidation de ce compartiment et lesquels sont prévus dans les dispositions ayant trait aux priorités de paiement dans la documentation d'émission pertinente (les Créanciers de Transaction), (3) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et non prévues dans l'ordre de priorité des documents d'émission pertinents (les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et, ensemble avec les Créanciers de Transaction, les Créanciers) et (4), sous réserve des dispositions du prochain paragraphe, des créanciers dont les créances ne sont pas issues de la création, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment et qui n'ont pas renoncé à leur recours aux biens de tout compartiment de la Société (les Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment).

Les droits des Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment doivent être alloués par la Société, sur base biannuelle et en arrière à tous les compartiments, de manière équitable et au pro rata temporis en ce qui concerne les compartiments créés au cours de cette moitié d'année, sous réserve que la documentation d'émission en question autorise de manière expresse des Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment d'avoir recours aux biens alloués à de tels compartiments. Ce droit d'un Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment contre un compartiment est ci-après désigné par le terme Droits Pro Rata.

Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment dans lequel ils ont investi ou à l'occasion duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas autorisés à entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de la Société en vue de recouvrer toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme sera éteint. Chaque Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment reconnaît et accepte qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment contre lequel il a de Droits Pro Rata, ont été réalisés, il n'est pas autorisé à entreprendre quelque démarche à l'encontre de la Société en vue de recouvrer toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme en vertu des Droits Pro Rata sera éteint.

Les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et les Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment acceptent de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté en contractant avec la Société, que des dispositions ayant trait aux priorités de paiement et à l'ordre de paiement seront incluses dans la documentation d'émission pertinente et ils acceptent également de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté, les conséquences de ces dispositions ayant trait aux priorités de paiement et l'ordre de paiement.

Les droits des actionnaires de la Société sont limités aux actifs de la Société qui ne sont pas alloués à un compartiment.

Art. 22. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société.

Art. 23. Subordination. Toutes les créances que les actionnaires de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité) sont subordonnées aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur pourraient avoir à l'encontre de la Société (y compris les Investisseurs).

Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

Art. 24. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915 et la Loi sur la Titrisation 2004.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Baejarins Partners, susmentionné: . . .	132.250 (cent trente-deux mille deux cent cinquante) parts sociales
Borgartun Associates, susmentionné:	63.500 (soixante-trois mille cinq cents) parts sociales
Geysler Advisors, susmentionné:	371.750 (trois cent soixante et onze mille sept cent cinquante) parts sociales
Grindavik Fund, susmentionné:	128.250 (cent vingt-huit mille deux cent cinquante) parts sociales
Gulfoss Partners, susmentionné:	48.000 (quarante-huit mille) parts sociales
Keflavik Associates, susmentionné: . . .	83.500 (quatre-vingt-trois mille cinq cents) parts sociales
Laugavegur Partners, susmentionné:	130.250 (cent trente mille deux cent cinquante) parts sociales
Silfra Fund, susmentionné:	215.750 (deux cent quinze mille sept cent cinquante) parts sociales
Soltun Partners, susmentionné:	61.750 (soixante et un mille sept cent cinquante) parts sociales
Thingvellir Fund, susmentionné:	1.265.000 (un million deux cent soixante-cinq mille) parts sociales
Total:	2.500.000 (deux millions cinq cent mille) parts sociales

Toutes ces parts sociales ont été libérées par les associés susmentionnés à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de USD 25.000 (vingt-cinq mille dollars US) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 2.500.-

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

(a) le nombre de gérants est fixé à 1 (un) gérant. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 20, Carré Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et enregistré dans le Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B.37.974; et

(b) le siège social de la société est établi à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. DOHMEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2011. Relation: LAC/2011/34305. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011118934/641.

(110136625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

UFG-LFP Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.785.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2011

L'Assemblée a renouvelé le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé, DELOITTE S.A. jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2011.

L'Assemblée a renouvelé, pour la durée d'un an, le mandat des Administrateurs suivants:

Pascale AUCLAIR

Jérôme CARBONNELLE

L'Assemblée a par ailleurs nommé pour un mandat d'administrateur d'une durée d'un an:

- Alain GERBALDI

- Yves VAN LANGENHOVE

Composition du Conseil d'Administration

Alain GERBALDI Président

(résidant professionnellement à L-2530 LUXEMBOURG, 4A, rue Henri Schnadt)

Pascale AUCLAIR

(résidant professionnellement à F-75008 PARIS, 17, rue Maignan)

Jérôme CARBONNELLE

(résidant professionnellement à L-2530 LUXEMBOURG, 4A, rue Henri Schnadt)

Yves VAN LANGENHOVE

(résidant professionnellement à L-2530 LUXEMBOURG, 4A, rue Henri Schnadt)

Réviseur d'Entreprises

DELOITTE SA

(ayant son siège social à L-2220 LUXEMBOURG, 560, rue de Neudorf)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2011.

Lydie MOULARD.

Référence de publication: 2011123406/30.

(110142077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Terciel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 100.680.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège de la société

Assemblée générale du 10 novembre 2010:

L'assemblée générale confirme le renouvellement du mandat des administrateurs: Monsieur Christian Courvoisier, Madame Evelyne Cabon et la société CIELYS LTD. Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2011124923/14.

(110143415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Springbok Luxco Limited, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.323.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124874/9.

(110143635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Star Capital Investments Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.559.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011124876/10.

(110144019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Sustainable Energy Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.730.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sustainable Energy Solutions SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011124878/11.

(110143523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

SDS Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.923.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SDS CAPITAL S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011124881/12.

(110143934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

SEB SICAV 4, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 155.051.

Le rapport annuel au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011124883/10.

(110143394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Seven Summits Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 92.247.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un administrateur*

Référence de publication: 2011124893/11.

(110143623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Securex Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 82.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011124866/10.

(110143433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Sharemor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 105.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124895/10.

(110144051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.